

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

NOS FILIÈRES

ALIMENTATION &
BOISSONS
AGRICULTURE & ÉLEVAGE
BIOTECHNOLOGIES
PAYSAGE & JARDINS
SERVICES & COMMERCE
EAU & ENVIRONNEMENT



EN CHIFFRES

- 87% DE RÉUSSITE AUX EXAMENS
- 700 ÉLÈVES
- 250 APPRENTIS DANS NOS UFAS
- 1000 ADULTES EN FORMATION CONTINUE
- 3 EXPLOITATIONS AGRICOLES
- SUPPORTS ESSENTIELS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
- 2 ATELIERS DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRES :
- 1 FROMAGERIE À LE QUESNOY
- 1 BRASSERIE À DOUAI
- DIFFÉRENTS PLATEAUX TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES:

*POUR LA RÉUSSITE
DES APPRENANTS,
LE CAMPUS
WAGONVILLE
PROPOSE UNE
PÉDAGOGIE
DYNAMIQUE À
TRAVERS LES
INTERVENTIONS DES
PROFESSIONNELS,
LA MISE EN PLACE
DE PROJETS,
LES ÉCHANGES*



VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2019 A PERMIS:

- LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
- DES ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES (RENOUVELLEMENT DE CERTAINS PARCS INFORMATIQUES...)
- L'ACHAT D'UNE MICRO-MALTERIE

NOS PROJETS A VENIR :

- LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME DE PRODUCTION DE HOUBLON
- LE RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

WAGONVILLE C'EST 125 ANNÉES D'HISTOIRE DE L'ÉCOLE
AU CAMPUS

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET
FORMER LES PROFESSIONNELS DE
DEMAIN

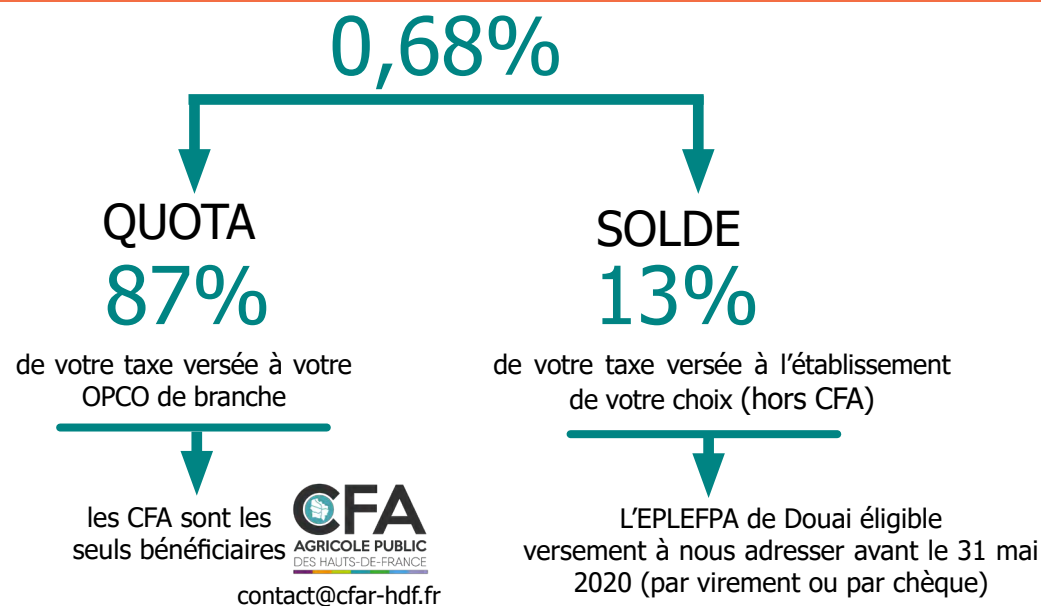
AVEC LA RÉFORME APPLICABLE DEPUIS 2020 : VOUS POUVEZ NOUS VERSER DIRECTEMENT VOTRE TAXE DANS UN DE NOS LYCÉES

L'UFA de Douai qui délivre des formations par la voie de l'apprentissage, est rattaché au CFA régional agricole public. Notre établissement est donc habilité à recevoir des dons sous forme de matériels et/ou équipements si ils sont conformes aux besoins de nos formations.

un document justifiant de la valeur du bien, la date de livraison, ainsi que l'intérêt pédagogique du bien, vous sera remis.

merci de nous contacter directement afin d'évaluer l'adéquation du don avec nos filières de formation.

contact: Dominique Baras
T. 06 26 41 60 93



Le Campus-Wagnonville (EPLEFPA de Douai) est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage avec les codes UAI:

- Lycée Biotech / Douai : 0593255T
- Lycée des Trois Chênes / Le Quesnoy : 0595540B
- Lycée Charles Naveau / Sains Du Nord : 0593462T

Comment verser la taxe?

Le solde de la taxe apprentissage est à verser directement à l'EPLEFPA de Douai avant le 1er mars 2021.

Vous pouvez régler par:

PAR VIREMENT :

Domiciliation :
TRESOR PUBLIC

IBAN : FR76 1007
1590 0000 0010
2429 079
BIC : TRPUFRP1

CHÈQUE BANCAIRE À L'ORDRE :

Agent Comptable EPLEFPA de
Douai

Service comptabilité
458, rue de la Motte Julien
BP 90730
59507 Douai cedex



**SOUTENEZ
L'AVENIR
DE NOS
APPRENANTS**

Lors du versement, merci de préciser qu'il s'agit d'un versement au titre de la taxe d'apprentissage et de nous communiquer votre numéro de Siret. En retour de votre versement, nous établirons un reçu libératoire qui mentionnera la date et le montant du versement.